

Séance extraordinaire du 15 avril 2013

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quinzième jour du mois d'avril deux mille treize (15 avril 2013) à 21 h 15 au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à vingt et une heures quinze (21 h 15) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Mandat à Pluritec pour la surveillance de chantier et bureau – Développement domiciliaire prolongement rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V***
- 3. Aide financière - Agrandissement de l'immeuble de la COOP de Solidarité Santé Les Grès***

Période de questions

- 4. Clôture de la séance***

2013-04-175

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 15 avril 2013

2. Mandat à Pluritec pour la surveillance de chantier et bureau – Développement domiciliaire prolongement rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V

CONSIDÉRANT l’offre de services datée du 12 mars 2013 relativement à la surveillance des travaux d’infrastructures (bureau et chantier) du développement domiciliaire prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V;

2013-04-176

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Pluritec pour la surveillance chantier et bureau des travaux d’infrastructures du développement domiciliaire du prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V, la répartition est la suivante :

Description des taux pour la surveillance service chantier et bureau	Montant (base horaire)
Chargé de projet	95,00 \$ / heure
Ingénieur de projet	78,00 \$ / heure
Ingénieur électrique	75,00 \$ / heure
Technologue surveillant de chantier	65,00 \$ / heure
Dessinatrice	45,00 \$ / heure
Secrétaire	42,00 \$ / heure

L’offre de service datée du 12 mars 2013 et les taux horaires mentionnés ci-dessus ainsi que l’estimé du budget à prévoir daté du 12 avril 2013, ne devant pas dépasser un maximum de 18 000 \$, avant taxes, font partie intégrante de la présente résolution et font office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Aide financière - Agrandissement de l’immeuble de la COOP de Solidarité Santé Les Grès

CONSIDÉRANT que la COOP de Solidarité Santé Les Grès a implanté sur notre territoire une clinique santé dont la renommée est reconnue;

CONSIDÉRANT que la COOP de Solidarité santé Les Grès est une entreprise privée et souhaite agrandir l’immeuble dont elle est propriétaire, le tout étant situé sur un terrain de la municipalité, par bail emphytéotique, à l’expiration duquel l’ensemble de la construction deviendra propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la COOP de Solidarité Santé Les Grès a formulé une demande d’aide financière par sa lettre du 11 avril 2013;

CONSIDÉRANT que l’article 92.1 2^e alinéa de la Loi sur les Compétences municipales permet à la municipalité d’accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est propriétaire d’un immeuble autre qu’une résidence, et cela pour une période n’excédant pas 10 ans;

2013-04-177

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès confirme l’accord de principe à la COOP de Solidarité Santé Les Grès par lequel la municipalité accorde une aide financière de 10 000 \$ par année pendant 10 ans, selon les conditions énoncées dans la lettre du 11 avril 2013 de la COOP à la municipalité. Cependant, quant à la condition numéro 2, il devra s’agir de l’installation d’une section amovible

Séance extraordinaire du 15 avril 2013

pour l'entreposage des documents et la finition extérieure devra s'harmoniser avec celle du bâtiment principal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 21h19
Fin : 21h19 (pas de question)

4. Clôture de la séance

2013-04-178

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la séance soit levée à 21 h 19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière